

**DIRECTION DE L'INTÉ-
RIEUR ET DA LA
JUSTICE
du canton de Berne**

Office de l'information géographique

Reiterstrasse 11
3013 Berne

Téléphone 031 633 33 11



Remarques générale- rales concernant l'offre de géo- services du canton de Berne

Date de traitement	:	07.07.2021
Version	:	V1
Numéro du document	:	DOCP#740907
Statut	:	En cours
Classification	:	public
Auteur	:	Judith Hinger
Destinataire	:	-

Sommaire

1	ETOFFEMENT DE L'OFFRE DE GÉOSERVICES	3
2	COMMUNICATION	3
3	INDICATIONS GÉNÉRALES ET RESTRICTIONS	3
4	NOUVELLE INSTALLATION.....	4

1 Etoffement de l'offre de géoservices

L'offre de géoservices sur le géoportail du canton de Berne est organisée par thèmes selon les catégories de la norme eCH. Sur cette base, des jeux de données de différents géoproduits sont rassemblés dans un « service thématique » sous le même lien URL. L'accent est mis sur les services WMS (Web Map Services). A l'avenir, il est toutefois prévu d'étendre l'offre aux services WFS (Web Feature Services). Le contenu des géoservices cantonaux peut être extrait des **métainformations** (illustration 1) ou des propriétés du service (**lien URL** en ajoutant `service=WMS&request=GetCapabilities` à la fin).



1 : Exemple avec le géoservice « Altimétrie du canton de Berne » : accès aux métainformations et à l'URL.

Les géoservices relatifs au MGD (modèle de géodonnées minimal sans caractéristique cantonale) ne seront délibérément pas publiés sur le géoportail du canton. Ils peuvent être consultés et téléchargés sur www.geodienst.ch.

2 Communication

La communication concernant les géoservices se fait via les [communiqués actuels](#) sur le géoportail du canton de Berne. Ces communiqués peuvent également être consultés sur le [Flux RSS](#).

Les modifications dans le modèle de données (couches nouvelles ou supprimées) sont en principe annoncées dans les communiqués actuels au moins une semaine à l'avance et la suppression de géoservices au moins quatre semaines à l'avance. La simple mise à jour des données n'est en revanche pas explicitement communiquée.

Si des géoservices sont intégrés dans des applications cantonales, il est souhaitable d'informer la personne responsable des questions techniques (voir chapitre 4) afin que toute modification du service puisse être communiquée directement.

Pour toute question, veuillez utiliser le [formulaire de contact](#).

3 Indications générales et restrictions

Intégration des géoservices

Vous trouverez [ici](#) une brève marche à suivre relative à l'introduction des géoservices ainsi qu'une liste de logiciels de visualisation.

Cartes, géoproduits et contenus de géoservices

Pour plusieurs raisons, il peut y avoir des différences de représentation entre les géoservices, les géoproduits et les cartes du géoportail.

Conditions d'utilisation

Les conditions d'utilisation en vigueur se trouvent [ici](#).

Changements dans les éléments des géoservices

Lors de l'utilisation des géoservices (par exemple à l'aide d'une application), il faut vérifier si, outre le contenu, l'URL et l'espace de nom WFS n'ont pas aussi été modifiés.

4 Nouvelle installation (*uniquement pour les clients internes au canton !*)

Si un nouveau géoservice est nécessaire, il convient au préalable d'observer les points suivants :

- Une demande officielle doit être envoyée au service compétent du géoportail (voir contact ci-dessous). Celui-ci décide de la marche à suivre et du calendrier.
- Selon la complexité du projet, le temps nécessaire à la planification, la réalisation et la publication d'un nouveau géoservice varie entre quatre et six semaines. Des exceptions sont possibles en cas de besoins spéciaux.
- Pour utiliser un jeu de données comme géoservice, il faut tenir compte des informations/bases suivantes :
 - mxd comme base pour la création du service (si disponible)
 - contenu des *Capabilities*, si elles diffèrent des normes

Luzia Maigler Office de l'information géographique Section Gestion des géodonnées	+41 31 633 33 15	luzia.maigler"at"be.ch
---	------------------	------------------------

Les questions concernant la technique et la faisabilité peuvent être adressées au service compétent en la matière (voir contact ci-dessous).

Judith Hinger Office de l'information géographique Section Gestion des géodonnées	+41 31 633 33 23	judith.hinger"at"be.ch
---	------------------	------------------------

- Restrictions lors de la création de géoservices protégés: Actuellement, l'accès aux contenus des géoservices est protégé au moyen d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe. Comme il n'existe pas de norme OGC pour protéger un géoservice, un générateur de code ESRI personnel est pour l'instant employé. Afin qu'un utilisateur puisse accéder au service protégé, il doit savoir manier ce système de code. Cette manière de procéder permet de préserver l'ensemble du contenu d'un géoservice. Il n'est donc pas possible d'assurer la sécurité de certaines parties uniquement (attribut, couche, géométrie).
La mise à jour de la liste des utilisateurs en lien avec un géoservice protégé incombe au mandant.